



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAÔNE-ET-LOIRE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°71-2016-010

PUBLIÉ LE 4 MAI 2016

# Sommaire

## DDFIP 71

71-2016-05-02-003 - pont naturel (1 page)

Page 3

DDFIP 71

71-2016-05-02-003

pont naturel

*Pont naturel de l'ascension*



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE SAÛNE ET LOIRE  
29 rue Lamartine 71000 MACON  
Tél : 03.85.39.65.65  
Fax : 03.85.39.40.87  
Mel : [ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip71@dgfip.finances.gouv.fr)

**Arrêté relatif au régime de fermeture exceptionnelle au public des services de la Direction  
Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire**

**La Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire :**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances Publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances Publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> avril 2016 portant délégation de signature en matière d'ouverture ou de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la Direction Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Les services de la Direction Départementale des Finances Publiques du département de Saône-et-Loire seront fermés à titre exceptionnel le vendredi 6 mai 2016.

**Article 2 :**

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Mâcon, le 2 mai 2016

Par délégation du Préfet,

L'Administratrice Générale des Finances Publiques,  
Directrice Départementale des Finances Publiques de Saône-et-Loire

Eliane SIMON